

PRÉFET DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Lyon, le

27 JUL. 2010

Affaire suivie par : Isabelle BAGUELIN

Téléphone : 04.72.00.43.41.

Télécopie : 04.72.00.43.59

e-mail : isabelle.baguelin@culture.gouv.fr

OBJET : *Isère - Saint - Quentin - Fallavier - Maison-forte des Allinges*

REFER : *Arrêté SGAR*

P. J. : *1 plan*

ARRÊTÉ

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région Rhône-Alpes entendue en sa séance du 13 octobre 2009;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la maison-forte des Allinges située 57 rue du Lac à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER (Isère) présente un intérêt archéologique et historique en raison de ses aménagements défensifs et résidentiels des XIV^e et XVI^e siècles

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRÊTE

Article 1er:

Est inscrite au titre des monuments historiques la maison-forte des Allinges et sa parcelle d'assiette située 57 rue du Lac à Saint-Quentin-Fallavier (ISERE) cadastrée section CT parcelle n° 14 sur une contenance de 48 ares et 73 centiares.

Cet édifice appartient la commune de Saint-Quentin-Fallavier (ISERE) n° SIREN 213804495 00017 représentée par son maire Michel BACCONNIER résidant 53 rue Centrale à Saint-Quentin-Fallavier (ISERE) et né le 17 novembre 1942 à Saint-Quentin-Fallavier (ISERE).

La commune est propriétaire de l'édifice par acte du 10 novembre 1995 passé devant Maître TERRY, membre de la société civile professionnelle Terry-Banchet-Charmillon-Migeon-Cros. Cet acte a été publié au bureau des hypothèques de Vienne sous le dépôt 13743 volume 95 P n° 6963.

Article 2 :

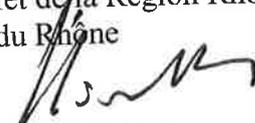
Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 :

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressé, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

27 JUL. 2010

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône


Jacques GÉRAULT